

Contrat de location de voiture de course

Entre les soussignés, Karl-Heinz Chandeck, ci-après dénommé « TrackTime », et :

Nom
Prénom

ci-après dénommé « le pilote », il est convenu ce qui suit :

I. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

Le contrat entre TrackTime et le pilote est un contrat de location. TrackTime met à la disposition du pilote une voiture de course avec laquelle celui-ci peut rouler sur un circuit fermé pendant une durée convenue, après paiement d'un prix convenu.

II. DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée d'une journée complète.

Date :

III. PRIX

A. Le loyer

Le pilote s'engage à payer l'intégralité du loyer convenu au moment de la signature du présent contrat, ou au plus tard 7 jours avant la course. Si le loyer n'a pas été payé, le(s) pilote(s) ne pourra pas conduire une voiture de location TrackTime. Ce loyer s'entend hors frais d'inscription au trackday et hors carburant, sauf mention contraire dans l'accord.

B. Caution

Le pilote s'engage à verser une caution à TrackTime pour la location d'une voiture, ou approuve une pré-autorisation de carte de crédit du même montant en fournissant à TrackTime les coordonnées correctes de sa carte. La caution ou la pré-autorisation doit être effectuée avant que le pilote ne conduise une voiture de location TrackTime. Les cautions s'élèvent à : 7500 € pour BMW E36 325i ; 8500 € pour BMW E36 M3, E90 325i, F21 125iM et F21 M140i ; 10000 € pour BMW E46 M3 et pour la E92 M3 ; 15000 € pour Cayman GT4 Clubsport et BMW M2 CS Racing ; 17500 € pour Porsche 991 GT3 Cup et Mercedes AMG GT4 ; 25000 € pour 992 GT3 Cup. Pour les chèques cadeaux, la caution pour une E36 325i est de 2500 €.

IV. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les deux parties acceptent les conditions mentionnées ci-après et reconnaissent que si certaines conditions s'avèrent inapplicables, cela n'affectera pas l'applicabilité des autres conditions.

A. Obligations des parties

1. Obligations de TrackTime

TrackTime met une voiture à disposition à l'endroit convenu. TrackTime s'engage à fournir une voiture en bon état pour une utilisation sur circuit. Pendant la période de location, un représentant de TrackTime sera présent sur le circuit.

2. Obligations du/des pilote(s)

Avant d'utiliser la voiture, le pilote inspecte le véhicule ; en acceptant d'utiliser la voiture et en signant ce contrat, le pilote reconnaît avoir reçu la voiture en bon état. Le(s) pilote(s) s'engage à restituer la voiture à TrackTime dans l'état où il l'a reçue, compte tenu d'une usure normale. Si le pilote a conduit la voiture de manière anormale ou négligente et a ainsi causé des dommages ou rendu des réparations nécessaires, il sera redevable des coûts qui en découlent. À cette fin, un représentant de TrackTime contrôlera la voiture à la fin de la période de location. Si la voiture est restituée en bon état, la caution sera remboursée au pilote.

Au début de la période de location, un représentant de TrackTime évaluera les capacités de conduite du/des pilote(s). Le prix de cette évaluation est inclus dans le loyer ; elle doit être réussie avant que le(s) pilote(s) puisse rouler seul. TrackTime se réserve le droit d'imposer une formation complémentaire si TrackTime l'estime nécessaire. Si TrackTime décide que le(s) pilote(s) a besoin d'une formation complémentaire, celle-ci sera facturée 50 € par session. Aucun pilote soumis à cette condition ne peut conduire une voiture TrackTime sans instructeur et sans avoir payé la formation complémentaire. Ces pilotes peuvent également réserver un instructeur pour une journée complète pour 500 €.

Le(s) pilote(s) s'engage à toujours porter un casque et à conduire de manière responsable. Il est interdit de participer à une course si le pilote a des problèmes de nuque ou de dos, est enceinte, a ou a eu des problèmes cardiaques, est en mauvaise condition physique, essoufflé ou sous l'influence de drogues ou d'alcool. Le pilote doit en informer TrackTime avant le trackday. Le pilote assume l'entière responsabilité de ses passagers. Le pilote s'engage à faire signer à tous ses passagers une décharge à l'égard de TrackTime avant de les laisser monter avec lui.

3. Utilisation de la voiture

TrackTime détermine ce qui constitue un usage acceptable d'une voiture (par exemple, l'usure des pneus due aux virages au frein à main, burn-outs, tête-à-queue et drift n'est PAS acceptable).

Panne : en cas de panne du véhicule, aucune indemnité ne sera versée. Si la panne n'est pas causée par le(s) pilote(s), TrackTime s'efforcera de réparer le véhicule, éventuellement aux frais du/des pilote(s) (par exemple : pneu crevé — le(s) pilote(s) peut acheter un pneu de remplacement auprès de TrackTime). Si le véhicule ne peut être réparé sur place et que cela empêche le(s) pilote(s) de poursuivre la course, TrackTime ne sera tenu à aucun remboursement. Si TrackTime estime que la panne est causée par le(s) pilote(s), aucun remboursement ne sera accordé et la caution versée servira à réparer le véhicule.

Bac à gravier / dégagement / dommages : 250 € seront facturés si la voiture a été conduite dans le bac à gravier, en raison du nettoyage approfondi que cela nécessite et des dommages cosmétiques durables causés par les impacts de gravillons.

Capacités de conduite : TrackTime se réserve le droit de refuser au(x) pilote(s) l'accès aux voitures de location si TrackTime juge que le(s) pilote(s) conduit dangereusement, sans respect des règlements ou agressivement, sans aucun remboursement. Le(s) pilote(s) s'engage à suivre les instructions et règles données par TrackTime, les organisateurs, les instructeurs et les commissaires. Les commissaires ont le droit d'exclure du trackday le(s) pilote(s) dont la conduite est jugée dangereuse ou imprudente.

4. Responsabilité financière du/des pilote(s)

Le pilote est responsable de toutes les amendes et sanctions civiles, y compris les coûts pour TrackTime, découlant de l'utilisation d'une voiture de location TrackTime. Le pilote accepte la responsabilité du paiement de tous les coûts — panne interne, externe ou mécanique (p. ex. embrayage, boîte de vitesses) — résultant de tout incident survenu pendant que le véhicule est utilisé par le pilote, y compris mais sans s'y limiter les accidents dus à une erreur de pilotage, à la négligence et/ou à un usage abusif du véhicule, que le véhicule soit ou non celui qui avait été réservé, à l'exception des coûts dus à l'usure normale.

Il est expressément précisé que le(s) pilote(s) est responsable de la valeur totale de la voiture, établie à : 20000 € pour BMW E36 325i ; 25000 € pour E90 325i ; 30000 € pour BMW E36 M3 ; 45000 € pour BMW E46 M3, F21 125i et F21 M140i ; 50000 € pour la E92 M3 ; 100000 € pour la BMW M2 CS Racing ; 135000 € pour la Porsche Cayman GT4 Clubsport ; 200000 € pour Porsche 991 GT3 Cup et Mercedes AMG GT4 ; et 250000 € pour Porsche 992 GT3 Cup. Les montants précités s'entendent hors TVA de 21 %.

Les types de dommages spécifiques dont le(s) pilote(s) est responsable comprennent notamment : le méplat des pneus (flat spots), les dommages moteur dus au sursrégime ou à la surchauffe, les dommages dus à un contact entre voitures ou à une sortie de piste, les dommages à la carrosserie, les dommages à la boîte de vitesses ou à l'embrayage dus à un mauvais passage de vitesses, ou tout autre dommage résultant de la négligence ou de l'abus du pilote. En cas de sursrégime du moteur (mauvais rétrogradage, erreur de pilotage), TrackTime a le droit de faire contrôler l'état technique du moteur aux frais du/des pilote(s). Si le moteur est endommagé par un sursrégime, il est convenu que les dommages constatés ont été causés par le(s) pilote(s). Le témoin de sursrégime sera contrôlé après chaque session. Un sursrégime impose un test de compression pour évaluer les dommages au moteur. Une perte de compression de plus de 10 % n'est admise sur aucun cylindre. Si le test de compression ne révèle aucun dommage, seules des amendes seront facturées au(x) pilote(s). Si le test révèle des dommages, le(s) pilote(s) est responsable des frais de réparation. Si le sursrégime a été causé par plusieurs pilotes, ce qui précède s'applique proportionnellement à chacun d'eux.

Aucune couverture responsabilité civile n'est en vigueur lors de la conduite sur circuit fermé pendant les trackdays ou les sessions publiques sur le circuit GP du Nürburgring ou tout autre circuit non soumis à la réglementation routière européenne. Dans ces cas, les pilotes assument l'entière responsabilité des frais de glissières et de remorquage, et acceptent une décharge pour les dommages causés à leur véhicule ou à eux-mêmes par des tiers. L'attribution d'un accident à un défaut technique ne libère pas automatiquement le pilote des responsabilités énumérées ci-dessus (p. ex. : endommager les pneus en frappant les vibreurs de manière répétée, puis subir une défaillance de pneu et accidenter la voiture — le pilote doit quand même payer). Tout dommage au véhicule loué, aussi léger ou grave soit-il, doit être signalé immédiatement à un membre du personnel de TrackTime. Tout soupçon de dysfonctionnement doit être signalé immédiatement au personnel de TrackTime. Continuer à conduire une voiture que le pilote soupçonne d'être endommagée ou défectueuse peut entraîner un accident grave !

Le paiement de la responsabilité pour dommages ci-dessus ne donne pas au pilote le droit de conserver la voiture ni les pièces remplacées. En cas d'accident grave (lorsque TrackTime estime que les frais de réparation dépassent 50 % du montant de la responsabilité du pilote), le pilote s'engage à payer immédiatement à TrackTime le montant total de la responsabilité pour dommages ci-dessus. Si les frais de réparation professionnels sont inférieurs à ce montant, la différence sera remboursée. En cas d'accident dont vous estimez ne pas être responsable, des preuves suffisantes doivent être réunies à cet effet, faute de quoi les frais vous seront facturés. En cas de contestation des frais de réparation, la voiture sera évaluée par l'expert d'assurance, à vos propres frais. En signant le présent accord, le(s) pilote(s) autorise TrackTime à imputer tous les coûts associés (y compris mais sans s'y limiter : dommages, réparations, remplacements ou casses mécaniques) sur les coordonnées de carte de crédit fournies.

Responsabilité

Conduire une voiture de course sur un circuit fermé — où le code de la route ne s'applique pas — est dangereux, et le pilote reconnaît ces risques de blessures graves, voire de décès. Le pilote est responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, qu'il cause. TrackTime offre la possibilité d'une assurance dommages pour la voiture de course. La couverture est valable pour la durée de la location (voir point II. Durée du contrat). Cette assurance couvre les dommages tels que définis dans la police. Le pilote déclare avoir lu la police d'assurance. Le pilote reconnaît n'exercer aucun recours contre TrackTime concernant le contenu de la police d'assurance. TrackTime garantit le pilote contre les vices cachés. TrackTime n'est pas responsable des dommages résultant d'une erreur du pilote ou d'un tiers. Si le pilote estime ne pas être responsable du dommage, des preuves suffisantes doivent être réunies à cet effet, faute de quoi les frais lui seront facturés. Sauf exclusion légale, nous ne serons pas responsables envers vous des pertes, dommages ou frais indirects ou consécutifs (y compris la perte de bénéfices, d'activité ou de clientèle), quelle qu'en soit l'origine, et nous ne serons tenus à aucune indemnité autre que le remboursement du montant que vous avez payé pour la location de la voiture de trackday ou la formation de pilotage.

Restitution de la voiture

Toutes les voitures sont contrôlées avant de quitter TrackTime, mais doivent être restituées à l'issue de la période de location initialement convenue pour être contrôlées à nouveau par le personnel de TrackTime. TrackTime se réserve le droit de mettre fin au présent contrat pour motifs graves, en particulier pour la reprise immédiate d'un véhicule de location utilisé de manière incorrecte. Si la résiliation repose sur des motifs graves, aucun remboursement ne sera accordé. Les motifs graves comprennent une fausse déclaration du pilote sur sa solvabilité ou un manquement significatif aux obligations contractuelles. En cas de résiliation anticipée du contrat, le véhicule doit être restitué immédiatement, même si la période de location n'est pas terminée. L'obligation de remboursement de TrackTime reste dans ce cas inchangée.

B. Annulation

Annulation par TrackTime

Si la course est annulée pour des raisons indépendantes de notre volonté raisonnable, TrackTime s'efforcera de prévenir le plus tôt possible. Dans ce cas, TrackTime n'est tenu à aucun remboursement. TrackTime décline toute responsabilité en cas de non-exécution ou de retard de votre réservation causé par un événement ou une circonstance indépendant de notre volonté raisonnable, y compris, sans limitation, grèves, lock-out et autres conflits sociaux, panne de systèmes, inondation, incendie, explosion ou accident. En particulier, aucun remboursement (ni pour le déplacement, ni pour le coût de la location de la voiture de trackday ou de la formation) ne sera accordé si le circuit est impraticable en raison d'intempéries ou d'autres circonstances indépendantes de notre volonté raisonnable.

Capacité du pilote

TrackTime a le droit, à tout moment, de déclarer un pilote inapte à conduire une voiture de course. Dans ce cas, TrackTime n'est tenu à aucun remboursement.

Annulation par le pilote

Le pilote peut annuler sa réservation en nous le notifiant par écrit ou par e-mail, comme suit :

- Annulations reçues plus de 30 jours avant la course : remboursement de 75 %. Hors frais de tiers (p. ex. transport, location du circuit, hébergement, etc.).
- Annulations reçues entre 30 et 14 jours avant la course : remboursement de 50 %. Hors frais de tiers (p. ex. course, transport, location du circuit, hébergement, etc.).
- Annulations reçues moins de 14 jours avant la course : aucun remboursement.

C. Droit applicable

Le présent contrat est régi par le droit belge. Ce texte est une traduction d'un texte néerlandais ; en cas de litige, le texte néerlandais fait foi.

D. Tribunal compétent en cas de litige

Les tribunaux de Turnhout sont compétents pour trancher tout litige entre nous. Les parties conviennent que si une partie quelconque des présentes conditions est inapplicable (y compris toute disposition excluant notre responsabilité envers vous), l'applicabilité des autres parties n'en sera pas affectée.

Le soussigné, (nom)

Déclare avoir lu attentivement le présent contrat, en comprendre l'intégralité du contenu et l'accepter. Déclare que le présent contrat est établi en deux exemplaires et reconnaît en avoir reçu un exemplaire.

Le (date) À (lieu)

Le pilote

TrackTime

.....

.....